

Editorial

La ville du 21ème siècle sera cyclable ou ne sera pas

« Il faut adapter la ville à l'automobile », disait un célèbre imbécile. On peut constater ce que sont devenues nos cités par l'application de ce principe : *bruyantes, malsaines, agressives et dangereuses.*

Pour complaire à un certain nombre d'intérêts financiers et à des vanités infantiles, on a sacrifié la qualité de vie - et quelquefois la vie tout court - de millions de personnes sous prétexte de "progrès".

Un progrès, la pollution ? Un progrès, la nervosité chronique, l'agressivité provoquées par le bruit ? Un progrès, les accidents de la route qui font 10 000 morts par an ?

NON !

Le véritable progrès, ce serait des villes où les gens se déplacent de façon sereine, se rencontrent, discutent, trouvent à portée de main tout ce dont ils ont besoin, bref, où régnerait l'atmosphère que l'on retrouve, comme par hasard, dans les zones 30, les zones piétonnes lors des "journées sans voiture".

Sans bannir absolument l'automobile de notre vie, agissons auprès de nos élus pour leur faire savoir qu'elle n'est pas la seule à prendre en compte, qu'il faut lui laisser la place où elle rend des services (et seulement celle-là) et que la ville du prochain millénaire sera celle des véritables citoyens - c'est-à-dire les habitants de la cité qui ne nuisent pas à leurs contemporains : les piétons, les cyclistes et les rollers.

L'exemple n'est pas loin. Tous les pays de l'Europe du Nord ont depuis longtemps des politiques cohérentes de circulations douces, et leurs populations s'en trouvent plutôt bien...

Pourquoi les municipalités des Yvelines ne manifesteraient-elles pas leur juste vision du futur en s'inscrivant, par exemple, au Club des Villes Cyclables ? Ce serait une première manifestation vis-à-vis des électeurs de leur volonté de redonner aux villes la convivialité qu'elles ont perdue.

Les communes aiment le vélo...

Maisons-Laffitte

Il fait si bon s'y arrêter...

Des contacts ont eu lieu à la suite d'une réunion de la Commission Extra-Municipale sur la Circulation.

La conception du rond-point en sortie du pont de la 2ème DB a été examinée par toutes les instances partie prenante dans la décision et la solution finalement retenue est un *rond-point... ovale*, qui convient également à la Commission des Sites des bâtiments de France. Pour le moment, ce rond-point ne comprend aucun aménagement spécifiquement cyclables, mais « si la piste venant de Sartrouville se fait un jour, elle y sera raccordée ». Reste à savoir comment...

La piste « touristique » le long de la Seine devrait être prolongée jusqu'au Mesnil-le-Roi.

En ville, de nouvelles implantations d'arceaux de stationnement, et la modification d'installations existantes, ont été demandées.

Quand les trous du toit du garage à vélos de la gare auront été bouchés, que l'avenue de Longueil aura été refaite et que la route départementale passera ailleurs, il fera bon être cycliste à Maisons-Laffitte.

JPA

Le Mesnil-le-Roi

Bien, mais il reste beaucoup à faire

La piste cyclable en site propre parallèle à la rue du Général-Leclerc, dont nous annonçons la mise en chantier dans « La Lettre » N° 1, vient d'être achevée comme prévu et de manière satisfaisante. Elle n'a toutefois pu être réalisée sur la totalité de la longueur de la rue, faute de place. La Municipalité doit intervenir pour prolonger cette piste jusqu'à la salle Brassens et la mairie, dès que les problèmes avec les riverains auront pu être réglés. Nous encourageons l'équipe municipale à agir dans ce sens le plus rapidement possible, car la piste s'arrête actuellement dans un tournant où la visibilité est réduite.

Si l'on veut améliorer la circulation en ville à bicyclette, il faut rendre les trajets des cyclistes le plus directs possible et en évitant les voies à forte circulation. Or, les sens uniques, institués à juste titre pour les voitures, vont à l'encontre de cette règle. C'est pourquoi nous avons demandé que soient créés des contresens cyclistes dans plusieurs rues à sens unique où la circulation est modérée ou faible. Notre demande a porté notamment sur les voies suivantes : rue de la Forêt, rue des Poilus, rue Jean-Jaurès, rue Moissan. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de mettre en avant les problèmes de sécurité pour différer cette réalisation : on peut en effet, par une signalisation adéquate par panneaux et marquage au sol, éviter que la Municipalité puisse être mise en cause en cas d'accident.

Espérons que nous serons entendus !

PF

Sartrouville

Promesses tenues pour l'an 2000 ?

A l'heure où l'on s'amuse à formuler des vœux pour ce passage au troisième millénaire, qu'en est-il de nos souhaits déjà anciens sur cette fameuse avenue de Tobrouk, artère concentrant tous les types d'établissements pour la jeunesse qui puissent exister en ville : groupe scolaire primaire, collège, lycée, gymnase, piscine.

Les subventions de l'aménagement cyclable sur cette avenue ont été votées, la Mairie n'attend plus que leur notification par la région.

Aura-t-on une piste en l'an 2000 ?

Nous avons vu les plans : s'il est essentiel de procéder à quelques retouches (carrefours matérialisés par un revêtement particulier ou un damier de couleur, passages piétons supplémentaires, mixité piétons-vélos à réglementer), le projet élaboré par Madame Lesens est en accord avec les recommandations de sécurité de ces types d'aménagement.

L'étroitesse de la chaussée - réduite à trois mètres pour chaque sens - est délimitée et réduira la vitesse des véhicules. Nous ne sommes pas loin de la «Zone 30».

Et d'ailleurs, comment se fait-il que les semi-remorques de plus de 3,5 T, les camions de l'hypermarché Carrefour de Montesson aient reçu l'autorisation de la mairie de Sartrouville de passer par cette avenue si fréquentée par les scolaires ? Parce qu'ils ne peuvent pas passer ailleurs ? Alors, comment se fait-il qu'on crée des hypermarchés... sans s'assurer au préalable des voies de communication ? Oui, oui... on sait.

Raison de plus pour protéger les cyclistes et les piétons des excès de tous types de la sacro-sainte bagnole, excès et nuisances que l'homme de cette fin de siècle va léguer aux nouvelles générations.

Bon. Dernière question : avez-vous entendu parler du Grenier de l'an 2000 ? C'est une initiative de la ville de Nantes où les enfants sont invités à déposer dans l'ancienne usine LU un objet, typique de notre époque et qui aura certainement disparu en 2100.

Qu'y mettriez-vous ? ... Un pot d'échappement, une bonbonne d'oxygène ou un homo sapiens ? Soyons optimistes : l'homo sapiens sapiens en question commence à comprendre qu'il faut changer rapidement de priorités. Mais vite ! VITE !

DLP



Croissy-sur-Seine

Une réunion est prévue avec Monsieur le Maire sur la circulation des vélos dans Croissy le mardi 14 décembre au soir. Si vous avez des souhaits à exprimer dans ce domaine, envoyez-les nous avant cette date, afin que nous puissions les incorporer dans nos propositions.

GMSL

Réseau Vélo 78 et la mairie de Montesson travaillent... en tandem

Les membres de Réseau Vélo 78 ont fait des reconnaissances de terrain sur la commune de Montesson à la demande de la municipalité afin d'apporter des idées d'aménagements cyclables à des endroits bien précis :

- avenue Roger Salengro, de l'avenue Gabriel-Péri au chemin de Cormeilles ;
- rue Pablo -Picasso, du chemin des Petits-Chênes au parking du cimetière ;
- rue du 11 novembre 1918 ;
- rue de la Tour ;
- route de Sartrouville.

Rappelons que les membres actifs de Réseau Vélo 78 sont des cyclistes de tous les jours et que leur expérience est d'une grande richesse pour compléter des études de propositions d'aménagements cyclables. Il serait souhaitable que plus de municipalités acceptent ce travail de collaboration avec les usagers des deux roues.

Concrètement, où en sommes-nous à Montesson ? La piste de la rue Roger-Salengro sera réalisée dans le courant du premier semestre 2000.

En dehors des autres projets d'aménagement, Réseau Vélo 78 a demandé à ce que soit étudié un jalonnement dans Montesson. Ce point fera l'objet d'une autre réunion de travail avec les services de l'environnement.

Ça roule, à Montesson !

EC



Chatou Des études approfondies

L'avenue du traité de Rome et la place du Luxembourg vont être réalisées en tenant compte des cyclistes.

Par contre, la DDE réalise des travaux sur la RD 186 (avenue Foch) sans prendre en considération les vélos. Pour le Conseil Général, il s'agit «dans une démarche d'amélioration de la sécurité, d'aménagements ponctuels ne constituant pas une rénovation de la voie, de par le caractère localisé des interventions» (!) Nous avons protesté contre cette interprétation, car il y a déplacement des bordures et c'est donc bien une rénovation, d'autant plus qu'une étude «de Réseau Vert et de circulations douces» est en cours pour toute la commune et ne saurait exclure cette voie principale. Nous allons poursuivre notre action.



Pour l'étude précitée, une commission extra-municipale a

été créée à laquelle participe notre secrétaire général. Mais ne fait-on pas d'une part ce que d'autres cherchent à ne pas faire d'autre part ? Les réalisations sur l'avenue Foch pourront-elles être revues dans le cadre du plan de circulations douces ? En attendant, le contribuable paie et il ne faudrait pas le faire payer deux fois par précipitation.

L'analyse de la situation pour établir un plan de réalisations a été effectuée par une société d'études et peut être consultée si vous souhaitez nous l'emprunter. Les travaux seront répartis sur quatre phases. La première phase de propositions concerne :

- la rue des Ecoles (zone 30, bande cyclable ?) ;
- la rue Georges-Clémenceau (zone 30 ?) ;
- l'avenue du Général-Sarrail (bus et vélos en contresens) ;
- l'accès au pont de Chatou (vélos sur le trottoir...) ;
- l'avenue du Maréchal-Foch (face à la mairie, une restructuration est prévue - envoi des vélos sur la contre-allée ?) ;
- le boulevard de la République (bandes conseillées) ;
- le quai Jean-Mermoz (mixité piétons/vélos sur le trottoir).

GMSL

Le Vésinet Un (modeste) début

Suite aux études entreprises, nous n'avons pas encore vu de nouveaux aménagements cyclables au Vésinet, mais deux projets intéressants, bien que modestes, semblent pouvoir être réalisés prochainement.

La Municipalité propose en effet la création de bandes cyclables à contresens sur la rue de Verdun, devant l'école Princesse et sur l'avenue du Belloy devant celle des Merlettes.

Un troisième projet semblable devant le collège a reçu un accueil moins favorable : on s'orientera plutôt vers une interdiction partielle de la circulation automobile aux heures d'entrée et de sortie du collège.

Enfin, on évoque encore un projet de contresens cycliste sur l'avenue des Courses pour faciliter l'arrivée à la gare du Pecq.

Par contre, aucun projet d'aménagement cyclable sur le boulevard Carnot n'est à l'étude pour l'instant.

PT

Carrières-sur-Seine Chemin de halage ou chemin de décharge ?

Les berges de Seine constituent une promenade très appréciée des cyclistes de la boucle de Montesson. Bien que le trajet comporte quelques sections désagréables, notamment à Chatou, il est possible d'aller à pied ou à vélo, le long de la rive droite de la Seine, de Sartrouville jusqu'à Carrières, en passant par Montesson, Le Pecq, Croissy et Chatou.

Malheureusement, cette promenade s'arrête à la place des Fêtes à Carrières. En effet, sur environ six cent mètres, moitié Carrières, moitié Bezons, le chemin de halage est devenu impraticable : à un endroit, on a déversé des remblais sur le chemin, ailleurs on a labouré, Gaz de France paraît en avoir détruit une partie, bref, le passage n'est plus possible... à moins de faire de l'escalade.

Or, il existe une servitude dite «de marche-pied» le long de la Seine, ce qui signifie que tout le monde a le droit de passer à pied. Dans un premier temps, nous sommes intervenus auprès des maires concernés pour faire respecter ce droit. Ultérieurement, nous espérons que les communes procéderont à des arrangements avec les riverains pour obtenir également le droit de passage des cyclistes, comme cela a été fait à Montesson, par exemple.

PT

Activités du Réseau Vélo 78

6 juin 1999 : une grande manifestation-balade à bicyclette à réuni une cinquantaine de participants partant de Chatou, Montesson, Houilles et Sartrouville pour un circuit le long de la Seine jusqu'à Conflans, pique-nique au bord de l'étang du Corra, puis traversée de la forêt de Saint-Germain.

19 septembre 1999 : à l'occasion de la "journée sans voitures", manifestation à bicyclette à Saint-Germain avec une petite promenade en forêt.

22 septembre 1999 : manifestation sur le boulevard Carnot/l'avenue Foch au Vésinet/Chatou. Rendez-vous avec la presse au pont de Chatou.

3 octobre 1999 : nous avons tenu un

stand d'information à la braderie de Houilles.

Par ailleurs, nous continuons d'intervenir auprès des communes dans le but d'améliorer les conditions des cyclistes dans la circulation. En particulier, nous participons aux commissions d'étude ou de suivi des réseaux en circulation douce à Sartrouville, à Saint-Germain, au Vésinet, à Montesson et à Chatou.

Parmi les actions prévues dans un avenir proche, on peut citer :

- le dépôt d'un recours contre le département des Yvelines, suite aux derniers aménagements de l'avenue Foch à Chatou, où aucune amélioration n'a été prévue pour les cyclistes, bien au contraire ;

- une intervention auprès des autorités compétentes pour obtenir la réouverture du chemin de halage le long de la Seine entre Carrières et Bezons, au moins pour les piétons ;

- nous nous proposons par ailleurs de lancer une action pour la création d'une passerelle sur la Seine entre Carrières et Nanterre, accessible aux piétons et aux cyclistes.

« LA LETTRE DU RÉSEAU VÉLO 78 »

47, chemin du Tour des Bois
78110 LE VESINET

Directeur de la Publication :
Lionel Carrara

Secrétaire de rédaction :
Jean-Pierre Amadéi

Tirage 1000 exemplaires

Les associations qui participent à notre action

• **CARRIÈRES-SUR-SEINE** Carrières autrement 25, route de Chatou, 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE. Tél : 01 39 15 73 94

• **CROISSY** Les Verts de Croissy et Ecologie de la Boucle, 8 ter, rue Paul-Demange 78290 CROISSY-SUR-SEINE Tél : 01 39 76 29 09

• **CHATOU** Même association qu'à Croissy, 30 bis, rue de la Procession, 78400 CHATOU Tél : 01 30 71 26 79
et OFFICE DE TOURISME Place de la Gare 78400 CHATOU 01 30 71 30 89

• **HOUILLES** Echo (L'écologie à Houilles) 13, rue de la Mission Marchand 78800 HOUILLES Tél : 01 39 14 45 29

• **MAISONS-LAFFITTE** CYCLISTES 2000, 17, avenue Poniatowski, 78600 MAISONS-LAFFITTE Tél : 01 39 62 92 58

• **LE MESNIL-LE-ROI** ADSE 4, rue Jules-Rein, 78600 LE MESNIL-LE-ROI Tél : 01 39 62 32 07

• **POISSY** Vivre sa Ville, 5, rue Yves du Manoir 78300 POISSY Tél 01 30 74 59 47

• **SARTROUVILLE** La Ville à Vélo, 24, rue des Rosiers, 78500 SARTROUVILLE Tél 01 39 13 78 81

ainsi que des adhérents individuels dans plusieurs communes

Avez-vous votre T-shirt ?



C'est le moyen le plus efficace et le plus rapide pour faire connaître l'existence de « Réseau Vélo 78 » à un grand nombre de gens.
Commandez-le à votre Association

Soutenez l'action de l'association Réseau Vélo 78 47, chemin du Tour des Bois 78110 LE VESINET

Je soussigné (Nom, prénom) :

Domicile :

Tél :

demande

à être inscrit à l'association en qualité de

Membre sympathisant (40 F)

Membre bienfaiteur (à partir de 100 F)

Règlement joint en espèces par chèque bancaire ou par CCP à l'ordre de Réseau Vélo 78

à recevoir « La Lettre de Réseau Vélo 78 »

à être informé des actions (promenades, manifestations) de l'association.